

REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL

Mercredi 2 mai 2019 à 19h30

Affiché en application de l'Article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

Présents : MMES MM. JANIN, MANTEL, MOULA, BERTHELET, BERNARD, CAILLAUX, DUPUIS, MAGNAN, PEYTOUD, RICHARD, SEYVE et VALENCIER

Absents excusés : MMES SOUCHON et ERSTER, MM BARDIN, PORCHERON et RONZON

Absent ayant donné procuration : Mme SOUCHON à Mme MOULA, M. RONZON à M. JANIN
Mme PEYTOUD est nommée secrétaire de séance.

La date du prochain conseil est fixée au mercredi 12 juin 2019 à 19 h 30

Les membres du conseil valident le procès-verbal du conseil municipal du 2 avril 2019

Ordre du jour :

BÂTIMENT

LOYERS INSTITUT CORPOR'L

Monsieur le Maire explique au conseil que l'institut de beauté a déménagé dans ses locaux temporaires aux « Lauriers » le temps des travaux.

Des premières opérations de destruction dans l'ancien local ont été réalisées par du personnel communal. Monsieur le Maire laisse la parole à M. MANTEL.

Ce dernier explique qu'une première phase de démolition de cloison a eu lieu et que l'escalier a été démonté. Il a été mis en vente, mais sans trouver preneur.

Mme MOULA demande si c'était par le « bon coin »

MM le Maire et MANTEL répondent par la négative et que la seule personne intéressée proposait un montant trop faible.

Par rapport aux travaux initialement prévus, une dalle supplémentaire est à faire ainsi que d'autres cloisons.

Une réunion est programmée le 10 mai à 14 h pour planifier les travaux avec les artisans.

L'institut compte inaugurer le 25 juillet son local rénové.

Monsieur le Maire revient sur la subvention qui prend la suite du système « FISAC ». Si la commune décide de verser une subvention, Vienne Condrieu Agglomération (VCA) et la région participeront également.

L'institut Corpor'L prendra à sa charge des travaux de climatisation et de mise en valeur de vitrine (menuiserie). Ces travaux pouvant être subventionnés par le « néo-FISAC ».

Compte tenu de l'agrandissement et des travaux engagés, Monsieur le Maire propose de fixer à 5,03 € par mètre carré le montant du futur loyer.

Les mètres carrés réellement utilisables seront calculés par un professionnel après achèvement des travaux. Les estimations portent sur 95 m² soit un loyer légèrement inférieur à 500 €.

Monsieur le Maire souligne que ce loyer est modeste comparé, par exemple, au pôle de santé où il a été fixé à 9 €.

M. BERNARD fait remarquer que le pôle de santé est neuf

Monsieur le Maire acquiesce, mais estime que le nouveau local de l'institut sera très agréable et bien rénové.

Mme DUPUIS fait remarquer que le public des 2 exemples cités n'est pas le même.

Vote à l'unanimité

Mme PEYTOUD demande la raison des 3 centimes (5,03 €) dans le montant du loyer

Monsieur le Maire lui explique que c'est dû à un calcul purement mathématique qui prend en compte aussi la revalorisation annuelle.

ASSOCIATIONS

SUBVENTION UNION DE LA VALLÉE

Monsieur le Maire donne lecture aux élus de la demande de subvention exceptionnelle sollicitée par l'association union de la vallée pour financer deux déplacements à Allevard, en Isère, et à Montbard. Il demande à Mme DUPUIS où se trouve cette localité. Cette dernière lui répond que c'est en Bourgogne.

Monsieur le Maire évoque l'ancien mécanisme du « 1 € par habitant » appliqué par l'agglomération. Cette dernière y a mis fin pour des problématiques budgétaires et d'efficacité, mais la commune a décidé de la conserver, à sa charge, pour aider les associations.

Considérant que ces déplacements servent au rayonnement de la commune, Monsieur le Maire propose de participer à ces déplacements, mais sollicite l'avis du conseil sur le montant à attribuer.

Monsieur le Maire rappelle que le Bishop (association de musique) s'occupe de la fête des Mères, mais que l'union de la vallée participe à toutes les autres cérémonies et propose un concert aux habitants pendant l'été.

Monsieur le Maire propose le montant de 500 € en soulignant que c'est une subvention exceptionnelle.

MMES MOULA et PEYTOUD s'inquiètent de savoir s'il y aura d'autres demandes. M. VALENCIER est sceptique sur cette possibilité.

Monsieur le Maire fait remarquer que ce mécanisme n'a pas été utilisé en 2018.

Mme MOULA rappelle qu'il a bien été utilisé en faveur de l'UCAEP, mais que le montant de la subvention n'a pas été versé faute de délai trop faible entre le vote et la fin 2018 (fin du budget).

Mme PEYTOUD propose 800 € ce à quoi Monsieur le Maire fait remarquer que le seul transport coûte déjà 1 600 €. Mme DUPUIS explique ce montant important par le fait qu'il y a 2 déplacements, mais l'un est sur 2 jours et il était plus économique de demander au chauffeur de rester sur place.

Pour M. VALENCIER il est important de faire attention au sentiment de jalousie que pourrait créer un versement trop élevé.

Plusieurs élus insistent sur le caractère exceptionnel de la subvention.

MMES RICHARD et MAGNAN proposent 500 €.

Pour M. BERNARD la proposition est difficile à faire. Il comprend la position de M. VALENCIER.

Mme PEYTOUD lui fait remarquer qu'aucune subvention exceptionnelle n'a été versée en 2018, ce que regrette M. BERNARD, mais préfère rester sur une position prudente.

Mme MOULA informe le conseil qu'à la suite de la commission fêtes et cérémonies, 10 nouvelles associations éligibles ont été répertoriées. En comptant un minimum de 100 € de subvention par association, l'augmentation du budget en faveur des associations est déjà de 1 000 €.

Monsieur le Maire rappelle que moins il y a de dépenses, plus importante sera la marge pour le prochain budget.

Les élus restent favorables au versement d'une subvention et s'accordent sur l'importance et l'efficacité de l'association « Union de la Vallée ».

Mme MOULA fait remarquer que cette association bénéficie déjà d'une salle à disposition et que toutes les locations sont gratuites.

Monsieur le Maire propose de verser 500 €

Vote à l'unanimité

SUBVENTION UCAEP

Monsieur le Maire explique au conseil que cette subvention, votée en 2018, n'a pas été versée malgré son vote. L'association ne l'a pas réclamée.

Mme MAGNAN se demande si l'association était informée de cette subvention

Monsieur le Maire lui répond que si puisqu'il a été remercié.

Considérant que cette subvention a été votée en 2018, elle aurait dû être versée sur le budget de la même année. Le budget 2018 étant clôt, il n'est plus possible de procéder à ce versement.

Monsieur le Maire propose de conserver le versement de 500 € en faveur de l'UCAEP.

Vote à l'unanimité

BUDGET

PARTICIPATION AU CHAUFFAGE DE L'ÉGLISE

Monsieur le Maire explique au conseil que le chauffage des bancs fonctionne mal.

L'association du patrimoine a commandé une étude pour connaître les meilleures solutions à mettre en place.

Il est proposé d'installer deux grands lustres équipés de radiants dans la nef, deux moyens dans la croisée du transept et deux appliques dans chacun des collatéraux.

Monsieur le Maire projette une présentation expliquant les différentes modalités de cofinancement pour ce projet.

Un premier scénario a été envisagé où l'association emprunte auprès d'un établissement bancaire et la Mairie se porte garante. Cette solution a été rapidement écartée.

Deux scénarii restent possibles :

- La Mairie prête à l'association 14 000 €. Cette dernière réalise et finance les travaux et s'engage à rembourser cet emprunt à raison de 1 000 € par an minimum ; en fonction des capacités financières.
- La Mairie prend en charge les travaux, bénéficie à ce titre du versement du FCTVA et l'association s'engage à verser 18 000 € en 2019 puis au minimum 1 000 € par an en fonction du reste à financer.

Dans les deux cas, une subvention d'environ 2 000 € peut être sollicitée auprès du diocèse. Les deux seules différences importantes entre ces deux solutions c'est que dans la première il n'y a pas besoin de marché public (l'association privée porte les travaux), mais la seconde bénéficie du remboursement partiel de la TVA (FCTVA) estimé à 4 000 €.

Monsieur le Maire rappelle que la commune a déjà participé à la remise en état de l'église d'Eyzin-Pinet et que celle de Chaumont est aussi en souffrance et nécessite des travaux. Mais en tant que bâtiment datant d'avant 1905, ils sont à la charge des communes et le chauffage, rattaché au bâtiment, peut-être considéré aussi comme un immeuble. Monsieur le Maire fait remarquer qu'il existe un risque si ces travaux sont portés par l'association. La Mairie pourrait être accusée de ne pas respecter les règles des marchés publics en passant par une association alors que les travaux sont à la charge de la commune.

L'idée est d'aller vite et de ne pas attendre les appels aux dons ou les participations de particuliers qui pourraient prendre 3 ou 4 ans.

M. BERNARD demande si les radiants étaient la seule solution proposée
Monsieur le Maire lui répond que d'autres pistes ont été évoquées, mais trop compliquées voire impossible à mettre en place. Ou trop chères.
Plusieurs élus font remarquer que les systèmes radiants fonctionnent bien dans d'autres églises.

Monsieur le Maire propose au conseil de changer le texte de la délibération proposée au conseil où la commune agissait comme prêteuse. La nouvelle délibération s'orienterait vers la dernière solution avec prise en charge des travaux par la commune et versement de participation par l'association.

Vote à l'unanimité

M. MANTEL demande si la commune peut accepter l'argent
Monsieur le Maire lui répond que oui à condition d'avoir une délibération

DIVERS

TARIFS DE LOCATION DES BIENS MOBILIERS COMMUNAUX

Monsieur le Maire explique qu'une plancha avait été installée dans le restaurant scolaire, mais qu'elle n'avait plus de raison d'être au vu de la nouvelle cuisine.

Cette plancha a été mise en vente sur le bon coin, sans trouver preneur.

Il est désormais proposé de mettre à la location la plancha auprès des associations.

Arrivée M. BARDIN

Monsieur le Maire demande l'avis du conseil sur le montant à demander pour la location.

M. VALENCIER n'a qu'écho du coût de petit matériel

M. BARDIN demande si la plancha est en 380 volts, ce que confirme M. MANTEL. Devant ce fait, M. BARDIN pense que peu de particuliers pourront l'utiliser, mais il apparaît qu'il n'est pas prévu d'ouvrir la location de la plancha aux particuliers.

Plusieurs élus doutent de l'intérêt des associations de louer cet équipement.

M. BERNARD se demande si les associations sont déjà informées de cette possibilité et les pratiques des autres communes.

M. BERTHELET indique que la petite plancha d'Estrablin est louée gratuitement aux associations.

Mme MAGNAN propose de se renseigner auprès des agents privés.

Monsieur le Maire propose 20 € la journée

MMES PEYTOUD et MAGNAN trouvent ce montant trop faible.

M. BARDIN s'inquiète du poids de l'appareil, mais Mme MOULA le rassure en lui indiquant qu'elle est équipée de roulettes.

Monsieur le Maire propose 30 € pour cette année et qu'en fonction des retours et des pratiques extérieures, le tarif soit rajusté en cas de besoin.

M. BARDIN questionne sur la facilité d'entretien de cette machine. Ce à quoi Mme MOULA répond qu'elle est simple à nettoyer et qu'elle est même équipée d'un système d'alimentation en eau (non utilisé).

Les élus demeurent sceptiques sur les possibilités de location.

Mme MAGNAN propose de la remettre en vente.

Monsieur le Maire fait remarquer que la commune en aura bientôt besoin pour caravan'Jazz.

Mme MOULA signale qu'une petite sauteuse est également disponible.

Monsieur le Maire propose de mettre en vente la sauteuse et mettre en location la plancha pour un montant de 30 € par jour dans un premier temps.

Vote à l'unanimité

INTERCOMMUNALITÉ

FINANCEMENT D'UN POSTE D'AGENT SOCIAL

Monsieur le Maire explique qu'avait déjà été évoquée la création d'un poste d'intermédiaire social en gendarmerie et commissariat.

Le Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD) fait état d'une recrudescence des violences conjugales. Or, la police n'est pas toujours formée pour recevoir ce type de témoignage. Un poste similaire a déjà été expérimenté avec succès dans d'autres agglomérations.

Le poste serait financé par VCA, le Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD), les communes et le département.

Le montant pour la commune d'Eyzin-Pinet n'est pas encore fixé, mais devrait être compris entre 400 et 500 euros.

Monsieur le Maire précise que cette délibération ne fait qu'acter le principe, pas le montant. Elle n'est pas non plus une validation définitive.

M. BARDIN demande si l'agent a déjà été recruté

Monsieur le Maire lui répond que l'agent sera recruté par l'association « France victimes 38 » et embauché dans le cadre d'un contrat de 2 ou 3 ans.

Cette personne ira dans les différentes gendarmeries et postes de police.

Mme PEYTOUD résume en indiquant que la personne sert d'intermédiaire.

Monsieur le Maire confirme, mais précise que sa mission va au-delà puisqu'elle aidera dans les démarches et incitera à prendre les bonnes directions.

Mme MOULA est mitigée et fait remarquer que VCA ne participe jamais au financement des assistants de proximité.

Pour Monsieur le Maire, ce n'est pas la même dimension.

M. BERNARD comprend les paroles de Mme MOULA.

Monsieur le Maire insiste sur le fait que la dimension est plus importante. Le besoin est de 35 000 € par an.

M. BERNARD aimerait connaître le reste à charge des communes

Monsieur le Maire résume le financement local : 10 000 € reste à charge des communes.

Vienne s'est déjà engagée à en verser 5 000 €, Pont-Evêque 2 000 €.

Pour Mme MOULA la participation de la commune devrait être inférieure à 500 €, ce que confirme Monsieur le Maire. La personne va tourner sur le territoire et elle aura besoin de lieux d'accueil.

À ce sujet, Mme MOULA s'interroge sur l'emplacement du bureau principal.

Monsieur le Maire indique que la question n'a pas encore été tranchée et M. VALENCIER fait remarquer que ce sont souvent les mairies qui mettent à disposition des bureaux.

Vote à l'unanimité

AVIS ENQUÊTE PUBLIQUE SIRRA

Monsieur le Maire informe le conseil qu'un enquêteur a assuré une permanence ce lundi dans le cadre de l'enquête publique pour le SIRRA.

Elle porte sur l'entretien des berges de la Gère : petits travaux d'entretien, plantations...

Des travaux sont prévus « chez Durieux » et de plus modestes « chez Monsieur ».

M. MANTEL indique que les travaux sont estimés à 130 000 €. Un mur sera notamment détruit vers « chez Monsieur », car la Gère est passée sous les fondations.

Monsieur le Maire est très heureux que le SIRRA entretienne les berges.

Considérant les objectifs poursuivis, il propose que la commune ne rende pas d'avis ou ne formule pas de commentaire négatif au sujet de l'enquête publique.

Vote à l'unanimité

TERRAINS

VENTE TERRAIN CHAUMONT

Monsieur le Maire rappelle que la commune a nettoyé et mis en vente un terrain à Chaumont sous une forme pouvant s'apparenter à un marché.

Un prix plancher, fixé par le service des domaines, était indiqué à 120 000 €. Les acquéreurs étaient invités à se faire connaître. La meilleure offre a été de 127 000 €.

Cette formule a permis de tirer les prix vers le haut alors que des négociations auraient plutôt eu un effet inverse.

Manifestement, cet acquéreur semble être un investisseur. Une demande par écrit a été formulée, mais une demande plus formelle a été sollicitée. Si cette personne ne donne pas de nouvelles d'ici un mois, la commune proposera le terrain au candidat suivant.

Mme PEYTOUD demande si la commune aura un droit de regard sur la construction

Monsieur le Maire lui répond qu'en dehors des règles du PLU, la commune n'aura aucun avis à donner sur la question qui relève du privé. Le projet sera constaté lors du dépôt du permis de construire.

M. BERTHELET précise que ce terrain n'est pas situé dans une zone d'aménagement concerté.

Mme PEYTOUD demande si des Eyzinois se sont manifestés pour l'acquisition.

Monsieur le Maire répond par l'affirmative, mais que les offres étaient plus basses.

M. MANTEL demande s'il y aura des arrhes. M. BERTHELET indique que c'est l'usage avec consignation préalable de cette somme. Monsieur le Maire précise que l'argent ne sera versé que si le permis est accordé, tout comme les prêts.

Monsieur le Maire évoque la possibilité d'inscrire une contrainte récursoire (si les travaux ne sont pas achevés après un certain temps, le terrain revient à la commune).

Les élus n'y sont pas favorables compte tenu du fait que ce terrain n'est pas situé à un emplacement stratégique.

Vote à l'unanimité

DEMANDE SUBVENTION ENS

Monsieur le Maire laisse la parole à M. MANTEL qui explique que cette demande de subvention porte sur l'entretien courant annuel. Vu que la rédaction du plan de gestion a un coût, l'entretien annuel a été limité.

M. MANTEL souligne une nouveauté cette année. Les heures de travail des services techniques sont inscrites dans les opérations subventionnables. En effet, les services communaux interviendront pour suppléer « nature vivante » qui avait du mal à entretenir les chemins (tous les 2 ou 3 ans).

Monsieur le Maire indique que le pourcentage de subvention s'élève à 75 %.

M. MANTEL fait remarquer que la commune doit toutefois avancer les fonds.

M. BERTHELET, en lisant la délibération, est surpris, car il pensait que la subvention émanait de la région, mais M. MANTEL confirme que c'est bien le département qui a en charge les ENS. Cette demande passera en commission prochainement.

Vote à l'unanimité

INFORMATIONS

Monsieur le Maire informe le conseil que le marché de fournitures alimentaires arrive à son terme. Des élus et un technicien communal sont invités à goûters des échantillons fournis qui permettront de juger les candidats.

La Commission d'Appel d'Offres (CAO) aura lieu un mercredi ou en fin de journée.

Ce travail est nouveau pour la Mairie et le cuisinier aura un gros travail de préparation du dossier. Il doit refaire les menus et les différents items avec les allergènes. Ce travail sera assisté par une diététicienne.

Monsieur le Maire informe le conseil qu'il a reçu une entreprise souhaitant installer une centrale photovoltaïque sur un terrain privé au niveau des Blaches. Les terres n'y sont pas très fertiles, bien placées et planes pour installer une telle centrale.

Si le projet se confirme, il faudra vérifier que le PLU autorise cette installation et que les propriétaires privés soient d'accord.

Mme PEYTOUD demande si ce sera à la Mairie de signer un tel permis.

Monsieur le Maire pense que ce sera effectivement la commune qui signera, si les conditions légales sont réunies.

Mme PEYTOUD aimerait connaître les avantages pour les participants.

Monsieur le Maire explique que l'avantage est pour les 2 parties. L'agriculteur touchera plus d'argent en louant son terrain qu'en l'exploitant et le gestionnaire de la centrale touchera de l'argent pour sa production d'électricité renouvelable.

Dans le même sujet, Monsieur le Maire informe le conseil qu'il a été contacté par une entreprise pour installer des panneaux photovoltaïques sur plusieurs toitures communales :

- Les ateliers municipaux avec 400 m² orientés sud. Mais le toit est en fibrociment et doit être refait et recyclé. Ce qui est très onéreux.
- La salle des fêtes orientée à la fois est et ouest de moindre surface, mais avec un toit de qualité.

120 000 € d'investissement sont à prévoir, mais il semble possible de revendre l'énergie à un taux de 12 000 € par an.

Toutefois, la commune n'a pas prévu d'investir sur le sujet cette année.

Il existe également la possibilité de consommer l'énergie nécessaire et de revendre l'excédent. M. MANTEL évoque un faible rendement continu comparé à la consommation en pic de la salle.

Monsieur le Maire acquiesce, mais que pour le moment la superficie du toit reste à calculer et les possibilités financières à étudier. D'autant que cette action pourrait entrer en concurrence avec les centrales villageoises.

Mme MOULA demande si les centrales villageoises peuvent intervenir pour une collectivité locale

MM MANTEL et le Maire lui répondent que les centrales villageoises peuvent travailler pour les communes et les particuliers.

M. BERTHELET évoque la possibilité de ne pas investir, mais de mettre à disposition le toit

Monsieur le Maire en a été informé, mais les gains sont inférieurs. Il faut aussi faire attention aux revenus du photovoltaïque qui ont diminué ces dernières années.

D'autant que ce projet n'était pas prévu sur ce mandat.

Monsieur le Maire informe le conseil qu'un masseur-kinésithérapeute installé au pôle de santé va bientôt prendre sa retraite. Il est difficile de trouver un remplaçant, mais 2 kinés semblent intéressés. L'un commencerait au début de l'été et le second à la rentrée. Toutefois il convient de rester prudent.

Ces nouveaux kinés souhaiteraient louer la dernière salle du 2^e étage pour y faire une salle de motricité.

DÉPARTEMENT DE L'ISÈRE
COMMUNE D'EYZIN-PINET (38 780)

En tant que nouveaux installés, ces professionnels pourraient bénéficier d'un loyer progressif. Mais reste à savoir s'il sera appliqué uniquement pour la salle de motricité (inutilité pour le moment) ou pour les deux locaux. Une discussion devra avoir lieu à ce sujet.
M. MANTEL évoque la chance de pouvoir espérer 3 kinés sur la commune. Ils sont très recherchés et apparemment complémentaires.

Monsieur le Maire informe le conseil qu'il a procédé au renouvellement de la ligne de crédit de trésorerie arrivée à expiration. Elle a été prolongée d'un an.
Cette ligne a beaucoup été utilisée considérant les délais de paiement des subventions. Seule l'une des trois subventions a été versée il y a peu.

Monsieur le Maire revient sur la fête des Mères qui aura lieu le 25 mai en même temps que l'inauguration du parcours santé. La cérémonie sera découpée avec un temps sur le parcours et un autre à la salle des fêtes.
En fonction du temps, le déroulé pourra être modifié.
Les services techniques seront remerciés à l'occasion du discours pour leur travail sur le parcours santé.

Monsieur le Maire annonce que la commune bénéficiera de 2 places pour 3 soirées de Jazz à Vienne. Le choix des soirées a été confié aux services communaux.
Mme MOULA fait remarquer qu'il s'agit de 6 places et que les élus ne sont pas obligés d'en prendre 2 à l'occasion d'une soirée, mais se les partager.

Monsieur le Maire évoque la réunion qui va se dérouler le 14 mai avec tous les maires du territoire du MOS3RIV au sujet du terrain synthétique. Ce dernier sera installé à Septème.
Mme PEYTOUD s'interroge sur le fait que le terrain était prévu à Moidieu-Détourbe.
Monsieur le Maire indique que Moidieu n'a plus les moyens financiers et que des problèmes techniques sont apparus. Septème a alors récupéré le dossier et la subvention reste d'actualité. Mais le Maire de Septème précise que ce projet n'était pas prévu et qu'il compte sur un effort des communes pour participer à l'investissement, mais surtout au fonctionnement.

Monsieur le Maire indique déjà qu'il n'est pas favorable à ce dernier point et sera soumis à un vote ultérieur du conseil. Il tenait toutefois à indiquer sa position.
Il est d'ailleurs inquiet de la place d'Eyzin-Pinet dans le MOS3RIV puisqu'aucune manifestation n'a lieu sur le territoire communal alors que 60 % des matchs s'y déroulent.
Monsieur le Maire est heureux que le terrain soit utilisé, ce qu'approuve M. BERNARD, il reste malgré tout inquiet de la place d'Eyzin-Pinet.
Monsieur le Maire considère que si 60 % des matchs sont organisés à Eyzin-Pinet, et si les élus du territoire acceptent de participer aux frais de fonctionnement du stade synthétique de Septème, alors les communes extérieures membres du MOS3RIV devraient aussi participer aux frais de la commune d'Eyzin-Pinet.
Pour M. BERNARD, le plus important est que le terrain soit utilisé.

DÉPARTEMENT DE L'ISÈRE
COMMUNE D'EYZIN-PINET (38 780)

Monsieur le Maire lui rappelle que le terrain synthétique est estimé à 450 000 € sans compter le fonctionnement annuel. Il aimerait juste qu'Eyzin-Pinet soit plus mis en valeur. Il rappelle également qu'un autre club s'est créé.

Mme MAGNAN évoque l'occupation importante du stade avec le MOS3RIV et le E2SFC
Monsieur le Maire se veut rassurant et indique que les clubs se partagent l'équipement facilement, mais les frais de fonctionnement annuels s'élèvent déjà pour 2018 à 6 500 € juste pour l'eau et l'électricité. Il convient d'y rajouter les frais de peinture et de tonte.

Monsieur le Maire souhaite avoir plus de chiffres et aimerait l'appui de M. BERNARD sur cette question.

Monsieur le Maire rappelle également que lors d'un précédent vote sur le projet d'investissement du terrain synthétique le résultat avait été de 9 abstentions, 5 pour et 4 contre.

M. BERNARD demande si la CAPV va participer à cet investissement ce à quoi Monsieur le Maire répond par l'affirmative.

M. BERNARD se souvient que l'étude organisée pour recenser les besoins de terrain et gymnase n'évoquait pas Septème comme premier lieu d'implantation vu son éloignement. Un lieu plus central avait été suggéré comme Moidieu ou Eyzin-Pinet.

Mme SEYVE évoque les problèmes de santé soulevés récemment pour les terrains synthétiques.

M. BERNARD indique que ce ne sont normalement plus des billes de pneus qui sont utilisés, mais avoue ne pas être un expert en toxicologie.

Pour Monsieur le Maire, la question du financement reste posée.

Monsieur le Maire revient sur l'anniversaire de Mme CHERUBINNI qui fêtait ses 100 ans en mairie. Il remercie Mme RICHARD pour son excellent discours à cette occasion.

Mme MOULA évoque la question du « protocole décès ». Elle indique qu'à chaque décès, la question se posait de ce qui devait être fait (fleurs, plaques, nécrologie...).

Un tableau résumé a été établi et elle demande l'avis du conseil.

En complément de ce qui est inscrit, Monsieur le Maire propose que la commune fasse une nécrologie en cas d'une personne ayant marqué la commune. Et demande à ce que ce soit inscrit dans le tableau.

M. BERNARD serait plus favorable à une mesure au cas par cas.

Monsieur le Maire n'y est pas favorable et aimerait que ce soit appliqué à toute personne ayant marqué la commune.

Plusieurs élus font remarquer que cette définition sera complexe à établir et se rapproche du cas par cas.

Monsieur le Maire revient sur le problème de distribution des ampoules LED. Le territoire étant inscrit dans les territoires à énergie positive (TEPOS), 78 boîtes d'ampoules LED sont à remettre à des ménages d'Eyzin-Pinet.

L'idée était de demander l'avis à chaque élu en fonction des circuits de distribution des journaux municipaux.

Mme SEYVE se demande comment pouvoir juger de la qualité de vie des gens.

M. CAILLAUX se refuse à s'intéresser à ce qu'il y a derrière la porte des particuliers
Pour Monsieur le Maire, c'est le devoir de chaque élu de faire remonter les cas de personnes en difficulté. C'est ce qu'il demande en l'état.

Il précise que le CCAS n'a pas assez d'information ou de moyens pour connaître la situation des ménages Eyzinois.

Mme MOULA suggère d'utiliser les Quotients Familiaux (QF), mais Mme PEYTOUD précise que cela ne concernerait pas les personnes âgées.

Monsieur le Maire reconnaît que ce travail pour chaque élu est compliqué, mais demande juste un travail d'éclaircissement sur la zone de distribution de chacun des élus. Ce sera le CCAS qui décidera finalement de la distribution, au besoin en réalisant une enquête ou après démarches.

Mme MOULA rappelle qu'il ne s'agit que de deux ampoules LED.

Monsieur le Maire invite les élus à proposer des noms sur leur tournée et, en attendant, demandera la liste des personnes inscrites au RSA à Vienne Condrieu Agglomération.

INTERCOMMUNALITÉ

Monsieur le Maire évoque la question de la compétence « eau potable » qui devra prochainement être donnée à VCA. Un travail a déjà commencé avec la séparation de l'actif/passif pour les communes appartenant à l'intercommunalité voisine de la Bièvre. Une fois la compétence et les biens transférés, le syndicat sera à supprimer.

Ce sujet est très sensible et il faut également trouver le mode de gestion : affermage ? Régie ? Qui sera le décideur ? VCA ? Communes ?

M. BERNARD demande si cette question couvre la gestion et/ou les travaux.

Monsieur le Maire lui répond que pour les travaux c'est encore différent. Actuellement, c'est le syndicat qui est en charge des travaux alors que la gestion est en affermage (SAUR). Le fermier paye une rente d'occupation au syndicat ce qui lui permet de financer les travaux.

Toutefois cette question devra être abordée rapidement puisque le transfert obligatoire a été fixé au 1^{er} janvier 2020.

M. MANTEL regrette qu'on détruise un syndicat qui fonctionnait très bien.

Monsieur le Maire revient sur la compétence jeunesse. Côté rive droite, celle-ci était à la charge de l'intercommunalité de Condrieu. Or, Vienne Condrieu Agglomération ne souhaite pas la prendre à sa charge. La question de la dotation de compensation va être soulevée pour les communes de l'autre côté du Rhône.

Mme MOULA est très heureuse de voir ces discussions émerger, car il y a trop d'interrogations sur le sujet.

Monsieur le Maire revient sur le contrat de ruralité. Dans ce cadre, la commune n'était pas éligible pour la partie Etat mais l'était pour la partie Région. Eyzin-Pinet a d'ailleurs obtenu une subvention en faveur du projet de parking à Chaumont.

Monsieur le Maire indique que le projet d'agglomération a bien été validé, mais que beaucoup d'autres documents et projets doivent être rédigés : Plan Climat-Air-Energie Territorial (PCAET), Plans de Prévention des Risques Naturels et Technologiques (PPRNT), Programme Local de l'Habitant (PLH)...

Tout ceci représente un travail très important et complexe.

Monsieur le Maire revient sur la création du SIRRA, qui remplace plusieurs syndicats, dont celui des 4 vallées, il rappelle que c'est une volonté départementale de regrouper des syndicats. La présence de syndicats importants incitera le département à étudier d'autres territoires que seul celui de Grenoble. Le département a également repris à sa charge les dettes des syndicats du SIRRA qui démarre avec de belles possibilités d'investissement. Un plan d'action est en place.

Il a été souligné que le territoire des 4 vallées était très avancé sur le contrat de rivière. Lors des négociations, il a été garanti que les travaux continueraient pour ce territoire, sans attendre les autres.

Monsieur le Maire évoque la question de la mutualisation de l'entretien informatique dans les Mairies. Il a demandé aux services leurs besoins et si cette proposition pouvait être intéressante.

QUESTIONS DIVERSES

M. VALENCIER fait remarquer que le petit car de transport scolaire roule à vive allure.

Mme SEYVE informe le conseil que le SIRRA propose des formations de 3 heures sur le « 0% phyto » auprès des particuliers.

M. MANTEL précise que la date de cette formation est fixée au 15 juin.

Mme SEYVE est prête à s'occuper de l'organisation, mais verra avec le SIRRA pour le protocole de communication. Elle aura également besoin d'un jardin témoin et aimerait avoir un retour d'idée des élus.

Prochaine réunion du conseil municipal

Mercredi 12 juin 2019 à 19 h 30

Séance levée à 22 h 03.